



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Madrid 2007

MC.DEC/11/07
30 novembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième jour de la quinzième Réunion
MC(15) Journal No 2, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION No 11/07
PRÉSIDENCES DE L'OSCE EN 2009, 2010 ET 2011

Le Conseil ministériel,

Décide que la Grèce assumera la Présidence de l'OSCE en 2009 ;

Décide que le Kazakhstan assumera la Présidence de l'OSCE en 2010 ;

Décide que la Lituanie assumera la Présidence de l'OSCE en 2011.

MC.DEC/11/07
30 novembre 2007
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV. 1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation du Kazakhstan :

« Monsieur le Président,
Chers collègues,

Le Kazakhstan fait activement campagne pour la Présidence de l'OSCE depuis presque cinq ans.

Nous sommes persuadés que l'élection du Kazakhstan à la Présidence de l'OSCE et les processus qui en découleront auront un effet multiplicateur pour la modernisation globale de notre pays et de la région dans son intégralité, ainsi que pour le renouveau de notre Organisation, pour le bien de tous ses États participants.

Nous aimerions saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux pays partenaires qui ont invariablement soutenu la candidature du Kazakhstan.

L'année de notre Présidence, à savoir 2009, était importante pour nous en tant que témoignage du rythme élevé des transformations démocratiques dans notre pays.

Nous ne voyons pas de raison sérieuse et objective qui aurait pu entraîner le rejet de notre candidature, puisque le Kazakhstan était le seul candidat pour la Présidence de 2009 et jouissait en tant que tel du soutien de l'écrasante majorité des États participants de l'OSCE.

À cet égard, la délégation du Kazakhstan souhaiterait exprimer son opinion concernant la décision de modifier l'année de notre présidence à 2010. Nous respectons cette décision fondée sur un consensus. Nous aimerions que cette mesure soit considérée comme un acte de bonne volonté de la part du Kazakhstan et de tous les États participants de l'OSCE, et prise dans le souci de renforcer l'Organisation dans son ensemble.

La délégation du Kazakhstan propose que la situation relative à notre candidature ne soit pas considérée comme un précédent mais, néanmoins, comme l'exemple d'une décision constructive prise dans le but de renforcer l'importance et le rôle de l'OSCE dans la communauté mondiale.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration à la décision adoptée et de l'inclure dans le journal de la séance du jour. »